127

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA

COMMUNE DE NDOUKOULA

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNE DE NDOUKOULA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

FAR -NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

NDOUKOULA SUBDIVISION

NDOUKOULA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

N°06/DM/C/NKLA/SG/2026 du 19 MAI 2026

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/C-NDKLA/CIPM/AI/2026 DU 26 MARS 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MAKADA-PALAOUDI (6 KM) DANS LA COMMUNE NDOUKOULA DU DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA,

Vu la construction ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu la loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;
Vu le décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissement communaux, ensemble ses divers modificatifs ;
Vu le décret 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la commune de Ndoukoula ;
Vu le décret 2008/377 du 12 novembre 2008, fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le décret n°2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA Jean-Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
Vu l'arrêté N° 00346 du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune de Ndoukoula à l'issu du scrutin du 09 février 2020 ;
Vu la décision du N° 0001019/D/MINMAP/SG/MINAS DU 09/11/2021portant nomination des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et commune d'arrondissement
Vu le budget de l'exercice 2025 ;

DECIDE:

Article 1er Le soumissionnaire **ETS ALAM BP 21 Maroua, / Tél: 6 99 81 37 76,** est retenu pour les travaux de réhabilitation de la route Makada-Palaoudi (6 KM) dans la commune de Ndoukoula – Département du Diamaré – Région de l'Extrême-Nord, pour un montant de F CFA **Vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre dix-sept (29 999 997)**.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ndoukoula le, 19 MAI 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA,
(Autorité Contractante)

Le Maire
Abdoulaye Siddi

Ampliations :
- MINMAP/DIA
- PREFET/DIA
- DDEPAT/DIA
- DD/MINEE/DIA
- SOPECAM
- CRTV
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- ARCHIVE/CHRONO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA

COMMUNE DE DE NDOUKOULA

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNE DE NDOUKOULA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

FAR -NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

NDOUKOULA SUBDIVISION

NDOUKOULA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE N°06/ C/C.NDKLA/SG/2026 DU 19 MAI 2026 **PORTANT PUBLICATION**

DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/C-NDKLA/CIPM/AI/2026 DU 26 MARS 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MAKADA-PALAOUDI (6 KM) DANS LA COMMUNE NDOUKOULA DU DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Le Maire de la commune de Ndoukoula, communique :

Par DECISION N°06/D/ C.NDKLA/SG/2026 DU 19 MAI 2026 **,**

Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
LOT UNIQUE	ETS ALAM BP 21 Maroua, / Tél: 6 99 81 37 76	29 999 997	29 999 997	**Offre jugée conforme et recevable**

Le soumissionnaire **ETS ALAM BP 21 Maroua, / Tél: 6 99 81 37 76**, est retenu pour les travaux de réhabilitation de la route Makada-Palaoudi (6 KM) dans la commune de Ndoukoula – Département du Diamaré – Région de l'Extrême-Nord, pour un montant de F CFA **Vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre dix-sept (29 999 997)**.

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** qui suivent à la commune de Ndoukoula pour l'établissement du marché correspondant.

Ndoukoula le, 19 MAI 2026

Ampliations :

- MINMAP/DIA
- PREFET/DIA
- DDEPAT/DIA
- DD/MINEE/DIA
- SOPECAM
- CRTV
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- ARCHIVE/CHRONO

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA,

(Autorité Contractante)

